Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_62-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-62

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-62. Réhabilitation voirie communale.

La création d'une traversée de route dans le secteur « La Ville Rocher » est proposée afin de préserver la voie communale n°8 et le chemin rural n°25. Le devis n°985 en date du 22/09/2026 d'*Hardouinais TP* (Merdrignac) d'un montant de 2550€HT / 3060€TTC est présenté.

L'adhésion au groupement de commandes « Programme Voirie 2027 », coordonné par Loudéac communauté, est également proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, valide le devis d'*Hardouinais TP*, approuve l'adhésion au groupement de commandes. L'assemblée donne tous pouvoirs au Maire pour mettre en œuvre ces décisions.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.